

0790007D
ACADEMIE DE POITIERS
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE MAURICE GENEVOIX
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Projet option fac Théâtre 2020 - 2021

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 16
Année scolaire : 2020-2021
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration
Convoqué le : 07/09/2020
Réuni le : 15/09/2020
Sous la présidence de : Eric Guerineau
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

S1 - 03 : Projet : option(s) fac. - Théâtre 2020 -2021.
Sur proposition du président, le conseil d'administration autorise le projet Option(s) Fac-Théâtre 2020-2021 avec une participation des familles de 30€. Il autorise également le chef d'établissement à signer les contrats et conventions et à recevoir les dons et subventions inhérents à ces projets.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790007D
ACADEMIE DE POITIERS
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE MAURICE GENEVOIX
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Sorties et projets pédagogiques

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 17
Année scolaire : 2020-2021
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration
Convoqué le : 07/09/2020
Réuni le : 15/09/2020
Sous la présidence de : Eric Guerineau
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise le programme des sorties et projets pédagogiques

Pièce(s) jointe(s)
 Oui Non Nombre: 5

Libellé de la délibération :

S1 - 01 : Sorties et projets pédagogiques.
Sur proposition du Président, le conseil d'administration autorise le programme des sorties et projets pédagogiques, selon l'état annexé. Il autorise également le chef d'établissement à signer les contrats et conventions et à recevoir les dons et subventions inhérents à ces projets.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790007D
ACADEMIE DE POITIERS
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE MAURICE GENEVOIX
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Projet Actions culturelles

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 18
Année scolaire : 2020-2021
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration
Convoqué le : 07/09/2020
Réuni le : 15/09/2020
Sous la présidence de : Eric Guerineau
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve la participation des familles de 2€ pour les sorties scolaires.

Pièce(s) jointe(s)
 Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

S1 - 02 : Projet Actions culturelles.
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'établissement approuve la participation des familles de 2€ pour les sorties scolaires en lien avec le projet culturel du lycée.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790007D
ACADEMIE DE POITIERS
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE MAURICE GENEVOIX
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Projet : spécialité - Théâtre 2020-2021.

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 19
Année scolaire : 2020-2021
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration
Convoqué le : 07/09/2020
Réuni le : 15/09/2020
Sous la présidence de : Eric Guerineau
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise le projet Spécialité - Théâtre

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

S1 - 04 : Projet : Spécialité - Théâtre 2020 - 2021.
Sur proposition du président, le conseil d'administration autorise le projet Spécialité - Théâtre 2020-2021 avec une participation des familles de 30€.
Il autorise également le chef d'établissement à signer les contrats et conventions et à recevoir les dons et subventions inhérents à ces projets.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790007D
ACADEMIE DE POITIERS
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE MAURICE GENEVOIX
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Projet : Option(s) fac. - Cinéma audio-visuel 2020-2021.

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 20

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 07/09/2020

Réuni le : 15/09/2020

Sous la présidence de : Eric Guerineau

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord pour le projet : Option (s) fac. -Cinéma audio-visuel 2020-2021

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

S1 - 05 : Projet : Option(s) fac. - Cinéma audio-visuel 2020-2021.

Sur proposition du président, le conseil d'administration autorise le projet Option(s) Fac - CIAV 2020-2021 avec une participation des familles de 60€.

Il autorise également le chef d'établissement à signer les contrats et conventions et à recevoir les dons et subventions inhérents à ces projets.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0790007D
ACADEMIE DE POITIERS
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE MAURICE GENEVOIX
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 21

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 07/09/2020

Réuni le : 15/09/2020

Sous la présidence de : Eric Guerineau

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

S1 - 06 : COB = Convention de partenariat avec le Club Ovalie du Bocage 79 Bressuire
Sur proposition du président, le conseil d'administration autorise le proviseur à signer et exécuter la convention de partenariat avec le Club Ovalie du Bocage 79.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790007D
ACADEMIE DE POITIERS
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE MAURICE GENEVOIX
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : DON à l'UNSS

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 22
Année scolaire : 2020-2021
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration
Convoqué le : 07/09/2020
Réuni le : 15/09/2020
Sous la présidence de : Eric Guerineau
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise le don.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

S1 - 07 : Don(s) à l'UNSS.
Sur proposition du président, le conseil d'administration autorise le proviseur à faire un don de 242€ à l'UNSS du lycée, soit l'équivalent de la facture de la piscine.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790007D
ACADEMIE DE POITIERS
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE MAURICE GENEVOIX
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Action d'intenter ou de défendre en justice

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 23
Année scolaire : 2020-2021
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration
Convoqué le : 07/09/2020
Réuni le : 15/09/2020
Sous la présidence de : Eric Guerineau
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-9, R.421-20
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise les actions à intenter ou à défendre en justice

Pièce(s) jointe(s)
 Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

S1 - 08 : Actions en justice - Année scolaire 2020-2021.
Les membres du conseil d'administration autorisent le chef d'établissement à intenter des actions et à défendre l'établissement en justice.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790007D
ACADEMIE DE POITIERS
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE MAURICE GENEVOIX
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Concessions de logements année scolaire 2020 - 2021

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 24

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 07/09/2020

Réuni le : 15/09/2020

Sous la présidence de : Eric Guerineau

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

S1 - 09 : Concessions de logements année scolaire 2020 - 2021.

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le tableau d'occupation des logements de fonction pour l'année 2020/2021.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790007D
ACADEMIE DE POITIERS
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE MAURICE GENEVOIX
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Autorisation de recrutement des personnels de droit public

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 25

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 07/09/2020

Réuni le : 15/09/2020

Sous la présidence de : Eric Guerineau

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise à procéder au recrutement de personnels de droit public

Assistants d'éducation

Personnels GRETA/Personnels administratifs

Personnels GRETA/Personnels d'enseignement

Accompagnant des élèves en situation de handicap

Autres

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

- la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

- le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat

Pour les assistants d'éducation,

- le code de l'éducation, notamment les articles L.916-1, L.916-2

- le décret n°2003-484 du 6 juin 2003 fixant les conditions de recrutement et d'emploi des assistants d'éducation

- l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

Pour les contractuels GRETA,

- la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat

- le décret n°93-412 du 19 mars 1993 relatif aux personnels contractuels du niveau de la catégorie A exerçant en formation continue des adultes

Pour les accompagnants des élèves en situation de handicap,

- le code de l'éducation, notamment les articles L.351-3, L.916-1, L.916-2, L.917-1

- le décret n°2014-724 du 27 juin 2014 relatif aux conditions de recrutement et d'emploi des accompagnants des élèves en situation de handicap

- l'arrêté du 27 juin 2014 relatif à la rémunération des accompagnants des élèves en situation de handicap et modifiant l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

Nombre de postes :14 Quotité de travail :100 Mission confiée :Accompagnant des élèves en situation de handicap

Rémunération :1.541,70 Origine du financement :Etat

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 20

Pour : 20

Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790007D
ACADEMIE DE POITIERS
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE MAURICE GENEVOIX
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 26
Année scolaire : 2020-2021
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 07/09/2020

Réuni le : 15/09/2020

Sous la présidence de : Eric Guerineau

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Exercice : 2020

Numéro de la DBM : 16

Budget d'origine :

Budget primitif :

Budget annexe :

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 2

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

S1 - 07 : Prélèvement sur fonds de roulement.

Sur proposition du président, le conseil d'administration autorise le prélèvement sur fonds de roulement de 12 000.00 € :

- AP/SCIENCES : 5 000.00 € pour l'acquisition de matériels de sciences
- ALO/ADMIN : 7 000.00 € pour des dépenses de fonctionnement diverses

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0